

Seul le propriétaire de l'immeuble visé peut formuler une demande de permis ou certificat.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

À : **VILLE DE LAC-BROME**
Service de la gestion du territoire et de l'environnement

De : _____
Nom du propriétaire

Domicilié(e) au : _____
_____ *adresse*

de téléphone : _____ Courriel : _____

Référence : _____
Immeuble visé par la demande (adresse, # lot)

_____ *Nature de la demande*

Madame, Monsieur,

_____ autorise _____
Propriétaire *Requérant (e)*

à formuler une demande de permis ou certificat auprès de Ville de Lac-Brome pour l'immeuble mentionné ci-dessus.

_____ *Signature du propriétaire ou de l'administrateur autorisé avec son titre*

_____ *No. de la résolution de la compagnie s'il y a lieu*

_____ *Date*